

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## Président de la commission

M. PRUM Michel  
1116 , Le SOUVERAIN  
59190 HAZEBROUCK  
Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site : <http://districthazebrouck.footeo.com/>

## UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP NORD du 23/03/17

Présents : Mme QUERSIN, Mrs. BOGAERT, PRUM, PLANCKART, HUVELIE, LEFEBVRE, DELABAERE, DEFRANCE.

Excusé : /

*Les membres de la commission concernés par certains cas disciplinaires, ne prennent pas part à la décision finale.*

Tous les rapports concernant les avertissements et les expulsions infligés et reçus depuis le début de la saison ont été enregistrés par la commission .

**Depuis le 11/09/2016, il y a eu 25 avertissements et 1 expulsion aux compétitions du district .**

### Sanctions suite à 3 avertissements ou rupture de sursis : ( avec amende de 30 € )

Néant

### Sanctions suite à une expulsion : ( avec amende de 30 € )

Coupe de France : voir tarif amende sur fiche nationale :

**QUINTART JEREMY / C. ARMENTIERES / N° 04844396/ carton rouge après match pour tentative de coup à adversaire.**

Sanction : M.A. le 27/11/16 effectué + 3 mois avec sursis à dater du 16/01/2017.

Ce joueur a été reçu et jugé par la commission de discipline nationale à Paris le 12/01/17.

**REGLEMENT article 14** : Il est entendu que pendant la durée d'une suspension aucune fonction ne peut être exercée .Cette décision peut être frappée d'appel par l'intéressé, auprès de la commission disciplinaire départementale d'appel, dans un délai de vingt jours à dater de la réception de cette notification (article 14 du règlement disciplinaire de première instance UFOLEP). L'appel concernant la peine sportive n'est pas suspensif. Dans ce cas, l'intéressé reste suspendu jusqu'à décision à intervenir.

**Commission disciplinaire : Rappel** : Tout dossier disciplinaire susceptible d'entraîner une suspension inférieure ou égale à trois mois est dispensé d'instruction. La commission disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions et ses modalités d'exécution.\**La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de 3 ans après son prononcé ) l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 19. Toute nouvelle sanction, pendant ce délai, emporte la révocation du sursis.* Au cours du séminaire du comité Régional Flandres – Artois, il a été précisé que les commissions disciplinaires de première instance des districts Football et départementale Football , ne peuvent distribuer des sanctions supérieure à trois mois ( circulaire de M. COUPLLET André de Janvier 2013). **REGLEMENT DISCIPLINE** : En l'absence de défense orale ou écrite de l'intéressé, le jugement sera prononcé par défaut. La sanction pouvant être majorée suivant la gravité de la faute commise Chaque carton rouge est amendé de 30 €. **REPORT** : En cas de remise de rencontre ou de forfait, la suspension est décalée de semaine en semaine. **INFO IMPORTANTE**: Tout joueur suspendu un week-end est suspendu le samedi et le dimanche et cela ne compte que pour 1 suspension. En fin de saison, si un joueur ne peut pas purger sa peine, la sanction est automatiquement reportée sur la saison qui suit. **Prochaines réunions de discipline** : au stade à Hondeghem, à 18H30 les jeudis 27/04 , mercredi 24/05/16 , mardi 13/06. Ces dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées selon disponibilité de la salle. Si changement vous en serez avertis dès que possible. **RAPPORT DISCIPLINE DISTRICT ( joueur & arbitre )** : tous les rapports doivent être envoyés à la commission aux adresses suivantes **courrier ou mail** M. PRUM Michel président de la commission de discipline 1116 le souverain 59190 Hazebrouck [michel.prum@wanadoo.fr](mailto:michel.prum@wanadoo.fr) , ainsi qu'à M. LEFEBVRE Didier , 17 rue Victor HUGO 59190 Hazebrouck : [ufohaz@hotmail.fr](mailto:ufohaz@hotmail.fr) . **Pour les rapports d'expulsions toujours envoyer par mail ou courrier postal OBLIGATOIREMENT dans les 48 heures.**

Le Président de la commission

M. PRUM Michel

Le Secrétaire de séance

M. DEFRANCE Bernard



Adresse mail du district Hazebrouck : [ufohaz@hotmail.fr](mailto:ufohaz@hotmail.fr)

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## Président de la commission

M. PRUM Michel  
1116 , Le SOUVERAIN  
59190 HAZEBROUCK  
Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site : <http://districthazebrouck.footeo.com>

## UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP NORD du 23/03/17

### SUITE

**Avertissements** : ( entre parenthèses en rouge le nombre d'avertissements reçus par joueur : au bout de 3 dans un délai de 3 mois = 1match ferme après parution du PV de la commission de discipline et 30 € d'amende ) .

**Du 26/02/17** : 0

**Du 05/03/17** : 0

**Du 12/03/17** : 0

**Du 19/03/17** : 0

Le Président de la commission  
M. PRUM Michel

La Secrétaire de séance  
M. DEFRANCE Bernard



Adresse mail du district Hazebrouck : [ufohaz@hotmail.fr](mailto:ufohaz@hotmail.fr)

---

### Quelques petites infos importantes

Il y a environ 4 ans, M. MOTTE encore Président du district à cette époque avait formulé une demande de médaille d'Or de la Jeunesse & des Sports pour M.BAELEN Gérard vice-président du district. Depuis maintenant 2 ans environ, M. BAELEN a quitté l'UFOLEP dans les conditions que vous connaissez toutes et tous ...

Dernièrement, nous avons appris par le plus grand des hasards que M. BAELEN avait reçu cette médaille des mains de Madame la Présidente du SCRA ST. OMER.

Personne au district ni même M. MOTTE qui est à l'origine de cette distinction n'a été prévenu et encore moins invité à cette manifestation...

Rappelons à ceux qui l'auraient oublié que la devise de l'UFOLEP est : ' une autre idée du sport ' .

FINALES ANNUELLES DU DISTRICT DU 11 JUIN 2017 à GRANDE-SYNTHÉ : Le bureau réuni ce 23/03/17, a décidé que les arbitres qui officieront lors de ces finales LESECQ & BRUNEEL seront indemnisés de 40 €00 par ledistrict.

De même, le bureau a décidé des sommes en bons d'achats qui seront accordées au vainqueur du championnat, des coupes du district et du challenge fair-play.